



bpost

PB-PP | B-92730
BELGIE(N)-BELGIQUE

Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - N° 157 - 1^{er} trimestre 2018 - P 202 391

Editorial

Des polémiques tournant autour des questions migratoires agitent régulièrement le monde politique et peut-être nos lecteurs s'étonnent-ils de notre silence dans ce périodique.

Ne croyez pas que nous n'avons d'avis sur rien. Simplement, les contraintes liées à la diffusion de « Action Réfugiés » sont telles que ce que nous pourrions écrire aujourd'hui pourrait paraître anachronique une fois arrivé dans vos boîtes aux lettres. Mais s'il serait maladroit de vouloir s'exprimer sur les questions d'actualité, peut-être pouvons-nous prendre un peu de hauteur et réfléchir aux enjeux que masquent les querelles politiques ...

Nous avons demandé à Anne-Françoise Bastin, assistante sociale à l'Aide aux Personnes Déplacées depuis plus de 25 ans, ce que lui inspire l'attitude du gouvernement et la réaction de la société civile.

Toutes ces questions que l'on ne se pose même pas...

La polémique de ces dernières semaines pose une question cruciale : notre pays renvoie-t-il sans autre forme de procès des gens vers la torture ?

A l'heure où tu m'interroges, je ne sais pas plus que toi si les Soudanais renvoyés ont ou non fait l'objet de tortures mais je sais que l'attitude du gouvernement soudanais à l'égard d'une partie de sa population est telle que l'on peut s'étonner de la légèreté avec laquelle les décisions d'éloignement ont été prises. Au-delà des Soudanais sur lesquels on se focalise, la question vaut aussi pour d'autres personnes expulsées dans l'indifférence générale.

Le Premier Ministre dit que la Belgique se conforme à toutes ses obligations légales...

Le Premier Ministre enchaîne les slogans ... La Justice, elle, a bien dû constater qu'en dépit de ce que raconte le Premier Ministre, aucune vérification n'avait été effectuée pour s'assurer que les Soudanais en question ne risquaient

pas des « traitements inhumains et dégradants ».

La Convention européenne des droits de l'homme aurait-elle donc cessé d'être « une disposition légale » ?

Pourquoi ces personnes-là n'avaient-elles pas obtenu la protection de la Belgique ?

Parce qu'elles ne l'avaient pas demandé. Il faut savoir que pas



Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

BE41-0000-0756-7010

AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES

Rue Jean d'Outremeuse, 93
4020 LIEGE

Avec
le soutien de la



Wallonie

Avec le soutien de la Wallonie

mal d'étrangers, pourtant en besoin de protection, ne demandent pas l'asile parce que la Belgique se déclarerait incompétente pour traiter leur demande et ce, en application du très controversé Règlement Dublin. Le pays responsable d'une demande d'asile est celui qui, le cas échéant, a délivré un visa ou, à défaut de visa, celui par lequel le demandeur d'asile est entré dans l'Union Européenne. Parmi les gens qui occupent le parc Maximilien, certains ont vu leur demande rejetée par le pays dit « compétent » mais souvent, les personnes concernées n'ont pas voulu déposer leur demande auprès d'un pays où elles ne souhaitent pas s'établir ou à qui elles n'accordent pas leur confiance, mais auprès de qui elles avaient été contraintes de laisser leurs empreintes digitales.

Pourquoi cette défiance envers des pays européens ?

Les raisons sont diverses. Elles peuvent être personnelles. Certains veulent rejoindre des proches établis ailleurs ou tiennent par exemple à s'établir dans un pays dont ils connaissent la langue. D'autres ont simplement peur. On entend que beaucoup de gens rechignent

à demander l'asile en Italie par crainte d'être renvoyés en Libye, pays décrit comme l'enfer des migrants.

L'Italie, de par sa position géographique, se trouve très exposée.

C'est de là que découle une grosse partie du problème. L'application de Dublin provoque de gros déséquilibres de responsabilités entre les pays méditerranéens et les autres. Ceux qui ont des frontières externes à l'Union ont réclamé de l'aide à corps et à cri mais sans succès. La répartition par quotas voulue par la Commission Européenne est un quasi échec. Moins de 30% de l'objectif a été réalisé en deux ans.

A défaut de se mettre d'accord sur une juste répartition des réfugiés en Europe, les Etats se vantent d'avoir réussi à freiner les arrivées ...

Absolument. Ils l'ont fait en édifant des murs et en signant des accords avec des pays de transit qui, contre divers avantages, retiennent les migrants et reprennent ceux qui auraient réussi à passer entre les mailles du filet. Alors, certes moins de gens

parviennent à passer, mais y a-t-il matière à se vanter ?

Ces accords sont immoraux ?

Le procédé est indiscutablement immoral. On délègue l'examen des demandes de protection à des pays qui n'ont même pas signé la Convention de Genève et pour qui le respect des droits de l'Homme est loin d'être une priorité. En outre, et c'est là où on pourrait attendre un peu plus de retenue des plus cyniques, on se rend dépendants d'Etats qui ne sont pas précisément nos amis. On s'indigne des dérives autocratiques du président turc. Peut-on prétendre lui remonter les bretelles après lui avoir donné un tel pouvoir sur nous ? Que dire de la Libye, ce pays sans état ? On a pu lire dans la presse que l'Italie avait signé des accords avec des chefs de clans dont on sait qu'ils se sont livrés au trafic d'êtres humains. Ce sont parfois des mafieux que l'on paie pour bloquer les migrants de l'autre côté de la Méditerranée.

Ce qui conduit à un trafic d'esclaves que l'on croyait impensable au XXI^{ème} siècle...

On paie – cher et vilain – pour la mise en œuvre de pratiques qui nous éloignent des valeurs que l'Europe dit vouloir défendre.

Or ce sont précisément ces valeurs que l'Europe dit chercher à préserver en se protégeant des migrations...

Mais de quelles valeurs parle-t-on ? L'Europe ne s'est-elle pas construite et développée sur un socle de valeurs empreintes d'humanisme, de respect de la dignité humaine, de droits de l'homme ? Est-ce en renonçant à ses valeurs que l'Europe les sauvera ?



Photo HCR



Photo HCR

Les Politiques s'appuient sur les sondages pour affirmer qu'ils sont en phase avec les souhaits de l'opinion publique. Peut-on leur donner tort ?

Quand on voit la popularité de Théo Francken, la situation peut paraître décourageante. Il y a quelques années encore, l'hostilité à l'égard des étrangers se dirigeait vers ceux qu'on appelait les « réfugiés économiques » ou les « clandestins » qui, entendait-on, abusaient de notre hospitalité au détriment des « vrais réfugiés ». Aujourd'hui, en désignant tous les profils par le terme générique de « migrants », on occulte les besoins particuliers de ceux qui fuient la persécution et on repousse tout le monde. Ce constat établi, on peut quand même se réjouir de voir un sursaut de la société civile sur les questions qui nous occupent.

Société civile qui serait plus audacieuse dans ses revendications qu'elle ne l'a été dans le passé ?

Effectivement, on entend par exemple de plus en plus de voix pour soutenir l'ouverture de voies de migration légales et sûres. Davantage de personnes et d'organisations estiment même intenable de réserver l'accès au séjour aux

seuls réfugiés. Il y a moins d'auto-censure dans les revendications et franchement plus de vigueur dans le débat qu'il y a 15 ou 20 ans.

Et beaucoup de gens qui s'engagent concrètement ...

C'est peut-être l'évolution la plus inattendue. Qui aurait pu imaginer il y a quelques années que des citoyens en aussi grand nombre ouvriraient leur porte pour la nuit à des étrangers qu'ils ne connaissent pas ? Au-delà de motivations purement humanitaires, ces gens posent un geste de portée politique. Le monde culturel s'engage également davantage. Certes beaucoup de personnes se bouchent encore les oreilles mais nombreux sont également ceux qui, maintenant, ont une idée moins abstraite des raisons qui jettent les migrants sur les routes.

Cela reste insuffisant pour infléchir les politiques.

Je suis persuadée qu'il serait de notre intérêt commun de voir les Politiques expliquer à la population les choses telles qu'elles se présentent et non telles qu'elle a envie de les entendre. Un journaliste politique rapportait récem-

ment sur les ondes que, lorsque l'on parle en privé avec des Politiques, « même du MR », disait-il, le discours est nettement moins fermé. En caressant leur électorat dans le sens du poil, les Politiques ne le font pas évoluer et nous conduisent dans une impasse.

C'est un problème de pédagogie ?

Je n'utiliserais pas ce mot, qui peut induire l'idée que ceux qui savent ce qu'il faut faire n'ont qu'à l'expliquer aux autres. Mais je pense qu'il y a potentiellement un espace de réflexion, d'anticipation, ... que l'on n'investit pas suffisamment. Lorsque l'on va parler dans des écoles ou dans des groupes divers, on se rend compte que beaucoup de préjugés se laissent facilement démonter et que peu de gens savent par exemple que l'on n'accueille qu'une infime partie des migrants de la planète. Quand on explique que l'Europe n'accueille que 6 % des réfugiés, ce qui représente 0,2% de la population européenne, les yeux s'ouvrent tout ronds. En menant des politiques qui cautionnent les préjugés d'une partie importante de l'opinion publique, les décideurs renforcent l'idée que la fermeture des frontières est la seule voie possible.

La peur expliquerait-elle ce blocage ?

La peur et la croyance selon laquelle le phénomène se laissera dompter. La peur en soi n'est pas condamnable mais elle empêche parfois de raisonner. Alors que nos dirigeants pourraient nous aider à rationaliser nos peurs et ouvrir nos esprits, ils ont plutôt tendance à les instrumentaliser. Qui sait par exemple que l'immigration ne pèse pas sur l'économie ? Les spécialistes discutent sur la question de savoir si elle produit un léger bénéfice ou si

son effet est neutre mais le coût global de l'immigration pour les sociétés d'accueil n'est pas véritablement un sujet d'attention. Qui le sait ? Les Politiques ne sont pas sans le savoir, alors pourquoi se contentent-ils de ressasser des positions idéologiques qui brouillent notre perception de la réalité et nous éloignent de nos valeurs et engagements ?

Les craintes relatives à la cohésion sociale ne sont-elles pas plus difficiles à démonter ?

Personne n'oserait prétendre que le brassage culturel n'apporte pas son lot de questionnements. Mais franchement, quand on prend un peu de hauteur, ne se dit-on pas rapidement que d'autres défis risquent de transformer beaucoup plus radicalement – et on le pressent, pas toujours pour le meilleur – notre mode d'organisation sociale ? L'intelligence artificielle, par exemple, fera surgir des questions qui affecteront davantage le vivre ensemble que la présence de personnes nées en dehors de nos frontières. Les recherches, qu'elles soient militaires ou médicales, pourraient bien doter rapidement certains d'entre nous de capacités « exceptionnelles », que ce soit sur le plan physique ou cognitif, ce qui de facto modifiera les rapports de pouvoir. Y a-t-il un Politique pour se lever et dire stop ?

Quand bien même y en aurait-il un qu'il serait bien impuissant...

En la matière on a tous compris que personne n'a la télécommande et qu'on n'aura d'autre choix que de s'adapter. Par contre, quand on parle d'immigration, ils sont nombreux à se lever pour faire croire qu'ils ont la télécommande bien en main.

Comme s'ils allaient pouvoir faire un arrêt sur image...

Immobiliser les migrants. Ce qui est étonnant, c'est qu'on nous sert cette rhétorique trompeuse depuis une trentaine d'années sans que l'on ne s'interroge véritablement sur sa faisabilité. Du coup, on fait toujours plus « la même chose », ce qui provoque toujours plus de drames.

Et plus de clivages...

On répond au rejet par le rejet.

Comment déplacer le curseur ? Jusqu'où ?

Pour le savoir, il faudrait s'autoriser à y réfléchir. Collectivement. Mettre, le temps de l'exercice, nos préjugés de côté et esquisser les contours d'une société qui investirait dans l'accueil ... Peut-être que les résultats nous surprendraient. Et si l'exercice devait finalement nous amener à conforter les orientations actuelles, au moins pourrions-nous nous vanter de ne pas nous être laissés dicter nos choix par aveuglement.

J'entends souvent les Politiques dire qu'on n'a pas les moyens...

Sans doute faudrait-il investir davantage dans un programme d'accueil repensé de fond en comble mais, sachant le déséquilibre démographique que connaît l'Europe, qui dit que nous n'y retrouverions pas nos billes ? Aurions-nous d'ailleurs besoin de moyens nouveaux ? Des sommes gigantesques sont englouties par l'agence Frontex (chargée du contrôle des frontières) et dans des politiques nationales dissuasives. Si on réaffectait ces énormes budgets vers des politiques ambitieuses d'inclusion, que gagnerions-nous et que perdriions-nous ? Personne n'a aujourd'hui la réponse à ces questions - qu'on ne se pose même pas...

*Propos recueillis
par Lelita Pineiro Perez*

Siège social :

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 LIEGE
Tél. : 04/342 06 02
e-mail : aidepersdepl.huy@outlook.com
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable :

Régine Thiébaud